

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 DECEMBRE 2023

N°6

OBJET : SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'AMITIE ET DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE MONTARGIS ET LA VILLE DE GUANG'AN EN CHINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 1115-1 ;

Vu les nombreux échanges entre la ville de Montargis et les représentants de la Ville de Guang'an dans la Province du Sichuan en Chine,

Considérant les liens historiques entre la Ville de Montargis et la Chine, et en particulier avec la ville de Huzhou depuis 2003 et le comté de Changsha depuis 2016,

Considérant l'intérêt d'officialiser par la signature d'une charte d'amitié et de coopération les liens qui existent entre la ville de Montargis et la Ville de Guang'an dans la Province du Sichuan en Chine ;

Considérant l'intérêt de soutenir les projets en vue de développer les échanges, promouvoir l'image de la Ville de Montargis, développer les échanges culturels, touristiques et économiques

Le maire expose que les réflexions et échanges avec la Ville de Guang'an ont permis de retenir les projets suivants :

- La construction d'un pont de l'amitié à Montargis, en partenariat et notamment avec le comté de Changsha et la ville de Huzhou,
- Le renforcement des relations amicales traditionnelles par des échanges dans les domaines économiques, commercial, agricole, touristique, culturel, éducatif,
- L'organisation de visites mutuelles, la promotion de la coopération des entreprises des deux villes, les échanges éducatifs, la création d'institutions partenaires, la promotion des ressources touristiques et culturelles mutuelles

Afin de préparer ces projets, il est prévu d'effectuer un déplacement en Chine courant 2024 en présence d'élus, de fonctionnaires territoriaux, d'un journaliste et d'un représentant de l'association Amitié Chine Montargis.

Ce déplacement sera également l'occasion de visiter la Ville de Huzhou et le comté de Changsha avec lesquels la ville entretient depuis plusieurs années des relations de coopération et d'amitié. Une visite de l'université de Pékin est également prévue à l'occasion de ce voyage d'étude et d'échange.

La prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement relevant pour partie de la Ville, il sera nécessaire de prévoir les crédits au budget primitif 2024.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte d'amitié et de coopération entre la Ville de Montargis et la Ville de Guang'an dans la Province du Sichuan en Chine.
- **DECIDE** la prise en charge des dépenses nécessaires aux voyages d'études et de préparation des projets,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.